

Voter lors des élections législatives écossaises de 2021

Foire aux questions – New Scots

Puis-je voter lors des élections législatives écossaises de 2021 ?

Si vous êtes citoyen étranger résidant en Écosse et êtes âgé de 16 ans ou plus, vous pouvez voter aux élections législatives écossaises. Un ressortissant étranger admissible est un citoyen d'un autre pays qui a l'autorisation d'entrer ou de séjourner au Royaume-Uni, ou qui est exempté de cette autorisation.

Si vous avez des questions sur les modalités d'inscription sur les listes électorales, vous pouvez les poser à votre équipe locale d'inscription sur les listes électorales. Pour connaître les coordonnées de votre équipe locale d'inscription sur les listes électorales, saisissez votre code postal à l'adresse suivante ici : electoralcommission.org.uk/i-am-a/voter/your-election-information.

Quel est le rôle du Parlement écossais ?

Le Parlement écossais adopte des lois dans un certain nombre de domaines : santé, éducation, formation, logement, tourisme et développement économique. En outre, il tient des débats, mène des enquêtes et demande des comptes au gouvernement écossais. Le parlement est composé de 129 membres ou députés.

Pourquoi est-ce important que je m'inscrive sur une liste électorale ?

Vous devez vous inscrire sur une liste électorale si vous voulez faire valoir votre avis sur les questions qui vous concernent et sur les personnes que vous souhaitez avoir comme représentants au Parlement écossais.

Comment puis-je m'inscrire sur une liste électorale ?

Vous pouvez vous inscrire en ligne ici : [gov.uk/register-to-vote](https://www.gov.uk/register-to-vote). Vous avez jusqu'au **lundi 19 avril 2021 à minuit** pour vous inscrire et avoir le droit de voter lors de l'élection législative écossaise de 2021.

Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, vous pouvez appeler notre service d'assistance téléphonique ou vous inscrire par courrier. Téléchargez un formulaire ici : www.gov.uk/government/collections/register-to-vote-paper-forms.

Si vous n'avez pas de National Insurance Number, vous devez l'indiquer dans votre demande d'enregistrement avant de la soumettre. Votre agent d'enregistrement électoral vous contactera pour vous demander de fournir des pièces justificatives de votre identité.

Le vote est-il obligatoire ?

Vous n'êtes pas obligé de voter si vous ne le souhaitez pas. En Écosse, vous êtes libre de voter ou de ne pas voter, quelle que soit l'élection. De même, vous êtes libre de voter le candidat de votre choix. Quiconque influence votre vote contre votre volonté est dans l'illégalité.

Comment puis-je voter ?

Vous pouvez voter en personne, par courrier ou par procuration (vous choisissez une personne de confiance pour voter en votre nom).

1. Le vote en personne dans un bureau de vote aura lieu le jeudi 6 mai.

Avant le jour de l'élection, une carte de vote sera envoyée à tous les membres de votre foyer inscrits sur les listes électorales. Votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur.

Une fois au bureau de vote, un membre du personnel vous demandera votre nom et votre adresse, puis vous remettra vos bulletins de vote. Vous serez ensuite invité à emmener vos bulletins de vote dans l'isoloir où vous pourrez les remplir à l'abri des regards.

2. Par courrier

Pour demander à voter par correspondance, vous devez remplir un formulaire de demande de vote par correspondance et l'envoyer à votre bureau local d'inscription sur les listes électorales. Votre demande doit être reçue avant **17 heures le mardi 6 avril**.

Votre bureau local d'inscription enverra alors les bulletins de vote par la poste. Remplissez les bulletins de vote ainsi reçus et retournez-les, en veillant à laisser suffisamment de temps pour qu'ils arrivent avant **22 heures le jeudi 6 mai**.

3 Par procuration (permettre à une personne de confiance de voter en votre nom)

Pour demander à voter par procuration, vous devez remplir un formulaire de demande de vote et l'envoyer à votre bureau local d'inscription sur les listes électorales. Votre demande doit être reçue avant **17 heures le mardi 27 avril**.

Si une situation d'urgence vous empêche de vous rendre en personne au bureau de vote, vous pouvez demander une procuration d'urgence jusqu'à **17 heures le jeudi 6 mai**.

Pour plus d'informations sur les demandes de vote par correspondance ou par procuration et pour télécharger les formulaires de demande, rendez-vous sur electoralcommission.org.uk/voter ou appelez notre service d'assistance téléphonique au 0800 3 280 280.

Comment dois-je remplir les bulletins de vote ?

Sur le premier bulletin de vote, vous devez indiquer à l'aide d'une croix (X) la personne pour laquelle vous votez. Sur le second, vous devez indiquer à l'aide d'une croix (X) le parti ou le candidat indépendant pour lequel vous votez. Voici à quoi ressembleront vos bulletins de vote :

Constituency ballot paper

(Local area)

Election of Members of the Scottish Parliament for the [XXXXXXXXXXXXXXXXXX] Constituency	
Vote for only one candidate by putting a cross in the box next to your choice	<input checked="" type="checkbox"/>
Candidate A A Party	<input type="checkbox"/>
Candidate B B Party	<input type="checkbox"/>
Candidate C Independent	<input type="checkbox"/>
Candidate D D Party	<input type="checkbox"/>
Candidate E Independent	<input type="checkbox"/>

Regional ballot paper

(Larger electoral area)

Election of Members of the Scottish Parliament for the [XXXXXXXXXXXXXXXXXX] Region	
Vote only once by putting a cross in the box next to your choice	<input checked="" type="checkbox"/>
A Party	<input type="checkbox"/>
B Party	<input type="checkbox"/>
C Party	<input type="checkbox"/>
Candidate D Independent	<input type="checkbox"/>
Candidate E Independent	<input type="checkbox"/>

Une fois que vous aurez fait votre choix, pliez vos bulletins de vote et glissez-les dans l'urne. Si vous avez besoin d'aide à un moment donné, demandez simplement à un membre du personnel de vous aider.

Je crains la Covid-19. Sera-t-il sûr de voter en personne ?

La sécurité anti-Covid19 sera assurée dans les bureaux de vote. Un certain nombre de mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en place pour vous aider à rester en sécurité dans le bureau de vote. Il y aura du désinfectant pour les mains, des marques au sol et des masques de protection.

Si vous préférez voter par correspondance ou que quelqu'un d'autre vote en votre nom, vous devez d'abord être inscrit sur les listes électorales. Ensuite, vous pouvez demander à voter par correspondance ou par procuration. Pour plus d'informations ou pour obtenir un formulaire de demande par correspondance ou par procuration, rendez-vous sur electoralcommission.org.uk/voter ou appelez notre service d'assistance téléphonique au 0800 3 280 280.

Comment puis-je décider pour qui voter ?

Vous devriez choisir le candidat qui, selon vous, serait la meilleure personne pour vous représenter. Il peut s'agir d'une personne qui partage votre point de vue ou qui donne la priorité aux questions que vous jugez importantes.

La liste des candidats en lice pour une élection dans chaque circonscription locale est généralement disponible sur le site Web de votre conseil municipal quelques semaines avant l'élection.

Les partis politiques publient un document exposant l'ensemble de leurs politiques et priorités avant une élection du Parlement écossais. Ce document s'appelle un programme. Chaque parti politique publie son programme sur son site Internet. Vous pouvez également poser des questions aux candidats et à leurs équipes sur des sujets qui vous tiennent à cœur.

Mon vote est-il tenu secret ?

Oui. Votre vote est privé. Vous n'êtes pas obligé de dire à qui que ce soit comment vous avez voté. Une fois que vous aurez placé votre bulletin dans l'urne, ou que vous l'aurez renvoyé par la poste, il sera conservé en toute sécurité jusqu'à ce que tous les votes soient prêts pour le dépouillement.

Tous les bulletins de vote sont mélangés au moment du dépouillement, de sorte que personne ne pourra dire comment vous avez voté.

Où puis-je trouver plus d'informations ?

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le vote ici : electoralcommission.org.uk/voter.

Si vous avez des questions sur les modalités d'inscription sur les listes électorales, vous pouvez les poser à votre agent d'enregistrement électoral local. Pour connaître les coordonnées de votre équipe locale, saisissez votre code postal ici : electoralcommission.org.uk/i-am-a/voter/your-election-information.